

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 11/09/2024

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul**

Membres excusés : **COMTET Isabelle, PELUS Yohann, VAIL Fanny**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 29/08/2024 : à l'unanimité

Délibération 2024-09-19 34 (1.1) : Rénovation et transformation de la salle paroissiale en maison des associations : approbation de l'Avant-Projet Définitif et lancement du marché de travaux

Par délibération n° 2024-06-20 24 du 20 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le projet de rénover et transformer la salle paroissiale en maison des associations.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Nicolas Chantelat.

Suite à l'Avant-Projet Sommaire proposé au conseil municipal du 20/06/2024 pour un montant de travaux de 199 912 € HT (239 894 € TTC), certaines modifications ont été apportées.

Ainsi, l'Avant-Projet Définitif proposé estime le montant des travaux à 169 079 € HT (202 895€ TTC).

Le marché de travaux comprendra 9 lots :

- Démolition maçonnerie
- Charpente couverture zinguerie
- Menuiseries extérieures métallerie
- Ite façades
- Menuiseries intérieures
- Plâtrerie peinture plafonds
- Carrelage faïences
- Electricité
- Chauffage ventilation plomberie

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'avant-projet définitif
- d'autoriser le dépôt du permis de construire
- d'autoriser le lancement du marché de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

VALIDE l'Avant-Projet Définitif qui estime le montant des travaux à 169 079 € HT (202 895€ TTC).

AUTORISE le dépôt du permis de construire.

AUTORISE le lancement du marché de travaux.

Délibération 2024-09-19 35 (7.5) : Demande de subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Equipements 2024

Madame le Maire indique que le SDIS possède un dispositif d'aide financière alloué aux communes sièges de SLIS.

Une subvention peut ainsi être demandée pour l'acquisition d'équipements de protection de la personne, de petit matériel et de déclenchement de l'alerte.

Sur 2024, des achats de tenues pour les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires ont été effectués.

Fournisseur : Dumont Sécurité

Date du paiement	Détail	HT	TTC
15/07/2024	295 2 vestes	231,62	277,94
15/07/2024	295 2 polos	45,46	54,55
15/07/2024	295 4 tee-shirts	62,20	74,64
15/07/2024	295 1 paire de rangers	182,09	218,51
16/09/2024	358 1 paire de rangers	182,09	218,51
	TOTAL 2024	703,46	844,15

Ces dépenses sont subventionnables par le SDIS à hauteur de 60 %, soit une subvention attendue de 506,49 €. Il est précisé que ces équipements sont mis à la disposition exclusive des sapeurs-pompiers du SLIS et sont conformes aux normes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention, dans la limite des taux et plafonds en vigueur, relative à l'achat d'équipements de protection individuelle, étant précisé qu'ils seront affectés à l'usage exclusif des sapeurs-pompiers du CPINI de St Didier d'Aussiat et conformes aux normes en vigueur.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme, de voirie et de concession funéraire** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Révision du PLU : Une relecture du règlement du PLU a été faite. Une nouvelle réunion en visio aura lieu pour valider l'ensemble des documents. Ils seront ensuite transmis à Grand Bourg Agglo pour étude de la conformité par rapport au SCOT. L'arrêt du projet pourra être envisagé sur fin octobre 2024.

Appel à projet pour un urbanisme durable : la commune a répondu à cet appel à projet de Grand Bourg Agglo qui permet de prendre en charge des bureaux d'étude en amont d'une réalisation. La demande de la commune n'a pas été retenue car elle portait sur de la réhabilitation de bâtiment. Cet appel à projet est relancé tous les ans.

DECI de la Revevriat : une toile a été posée afin de limiter l'entretien autour de la réserve souple.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : Les fiches opérationnelles pour les risques météorologiques ont été présentées aux référents le 17/09 et seront finalisées pour une présentation au conseil municipal du 17/10.

Commission Bâtiment / Voirie

Programme voirie 2025 : la commission s'est réunie pour faire le tour des voies communales et préparer le programme voirie. Plusieurs priorités ont été identifiées. Les mesures exactes seront prises afin de procéder à la rédaction d'un cahier des charges et à la consultation des entreprises pour un début de travaux en 2025.

Puits à côté de l'école élémentaire : il a été décidé de ne pas le boucher et d'installer une dalle sécurisée en attendant (devis à faire). La profondeur et la hauteur de l'eau seront mesurées.

Benne à verre du cimetière : il sera demandé à Grand Bourg Agglo de la déplacer sur le petit parking à côté des tennis. L'espace libéré pourra ainsi servir à créer du stationnement à proximité du cimetière.

Procédure pour la vogue : le plan de barriérage et de déviations a été réalisé. La commune doit se doter de 10 barrières pour la sécurité des piétons, de 2 panneaux route barrée et de 3 panneaux déviation.

Budget 2025 : prévoir de changer les marteaux du broyeur d'accotement, de s'équiper d'une visseuse à choc à batterie, d'une débroussailluse.

Une réunion avec la commune de St Sulpice est prévue le 28/09 pour les travaux ou achats concernant le scolaire, cantine, périscolaire.

Nid de frelons asiatiques : un nid a été signalé à hauteur du 1098 route de Mézériat. Un professionnel doit intervenir.

Porte de garage des pompiers : la nouvelle porte à été réglée mais les lampes restent à changer car elles ne fonctionnent pas.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Forum des associations : il a eu lieu samedi 7 septembre. Le bilan est positif puisqu'il a permis de créer un moment de cohésion entre les associations et de leur apporter quelques adhérents.

Conseiller numérique : la 1^{ère} soirée proposée aux associations a eu lieu le 17/09 et a été très appréciée. De nombreux thèmes comme la réalisation d'affiches avec Canvas, de questionnaires, de sondages ont été étudiés car utiles au fonctionnement des associations. Un second atelier est prévu le 09/10.

Repas communal : il est prévu le 19 octobre et sera servi par le traiteur Les Pépites Bressanes. Les invitations ont été envoyées aux associations.

Bulletin municipal de fin d'année : les textes sont à rendre avant le 12/11.

AG du comité des fêtes le 04/10 : un point sera fait sur le calendrier des fêtes 2025 et la réservation de la salle polyvalente.

Vœux du maire 2025 : la date retenue est le vendredi soir 10/01.

Bibliothèque : la présidente de l'association sera contactée pour organiser une petite inauguration des travaux. Il sera également envisagé de mettre en valeur une autrice de la commune, Mylène Bouilloux.

Administration générale - Intercommunalité

Personnel : l'agent d'entretien de la commune est en arrêt de travail. Il sera sans doute nécessaire de rechercher une personne pour effectuer son remplacement à compter du 04/11.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**